



**Assemblée générale du 21 mars 2018**  
*Extrait des délibérations*

**Délibération sur une prise de participation dans la SCI Hermès :**

La SCI Hermès était détenue par la CCI de Savoie à hauteur de 51 %, et par la Caisse des Dépôts et de Consignation pour 49 %. Le capital social de la SCI est de 10 000 € (100 parts à 100 € nominal).

Cette SCI porte l'immobilier « bâtiment Homère ». Cet immeuble est donné en location à l'INSEEC, au moyen d'un bail dont le terme arrive en 2021.

La CCI de Savoie s'est positionnée pour racheter les parts détenues par la Caisse des Dépôts et de Consignation et reprendre la valeur en compte courant d'associé correspondant :

- La valeur nominale des parts détenues est de 4 900 € (49 parts à 100 €)
- La valeur en compte courant d'associés inscrite au 30/11/2017 est de 404 418,44 € (apports + intérêts).

L'Assemblée Générale de la CCI de Savoie a adopté à l'unanimité le 20 novembre 2017 le rachat des parts et du compte courant de la SCI Hermès auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation, et a décidé de transmettre à Monsieur le Préfet de région pour approbation cette délibération.

Le Préfet de région a approuvé par courrier du 29 décembre 2017, le rachat des parts de la Caisse des Dépôts et Consignation et du compte courant correspondant.

Le rachat des parts de la Caisse des Dépôts et Consignation et du compte courant a été réalisé le 21 décembre 2017. Depuis cette date, la SCI Hermès est détenue à 100 % par la CCI de Savoie.

La CCI de Savoie sollicite la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, pour acquérir une part de cette SCI, pour une valeur nominale de 100 €.

Vu l'avis de la Commission des Finances de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes du 28 février 2018.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 21 mars 2018,

Décide :


- D'approuver le rachat de la part de la SCI Hermès à sa valeur nominale de 100 €
- De donner tous les pouvoirs au Président pour accomplir les démarches de saisine de la tutelle pour validation de ce rachat.

---

<b>Quorum :</b>	<b>61</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>109</b>
<b>Présents :</b>	<b>68</b>	<b>Voix contre :</b>	<b>0</b>
<b>Représentés :</b>	<b>41</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

---

Extrait certifié conforme  
Le 22 mars 2018, à Lyon  
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND